

13 NOV. 2002



Conseil Général
Haut-Rhin

Pôle Solidarité
Service Tarification
des Etablissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE **02 - 00424** **DIS**

Du **27 NOV. 2002**

**portant fixation du prix de journée hébergement 2002
de la Maison de Retraite Spécialisée
de l'Institut Saint Joseph de Lutterbach-Bellemagny**

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales, modifiée notamment par les lois n° 78-11 du 4 janvier 1978 et n° 86-17 du 6 janvier 1986 en ses articles 26 et 27 ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45-1 ;

VU la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le Prix de Journée applicable à la Maison de Retraite Spécialisée de l'Institut « Saint Joseph » de Lutterbach - Bellemagny est fixé à compter du 1er septembre 2002, à :

91,91 Euros

www.cg68.fr

Hôtel du Département 7, rue Bruat BP 351 - 68006 Colmar Cedex
Tél. 03 89 22 66 44 - Fax 03 89 21 72 81 - tarif.etab@cg68.fr

1/2

13 NOV 2002

ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant la Commission Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

DÉPARTEMENT DE COLMAR

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTIF

DATE Réception par le représentant de l'Etat 13 NOV. 2002
Publication - Notification le 15 NOV. 2002



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

LE DIRECTEUR

[Signature]
Philippe JAMET

LE PRESIDENT

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services

[Signature]
Bernard ROCH

Pour copie conforme
COLMAR, le 18 NOV. 2002
Pour le Président, par délégation
le Directeur Adjoint

[Signature]
Maxime HEFRGOTT